

**COMMUNAUTE DE COMMUNES CREUSE SUD-OUEST
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 17 décembre 2024 - Délibération n° 2024/12/14

OBJET : ATTRIBUTION MARCHE DE BAUX A REHABILITATION

L'an deux mille vingt-quatre, le 17 décembre, à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest s'est réuni en session ordinaire à l'espace Chabrol, commune de Sardent, sur la convocation en date du 10 décembre, qui lui a été adressée par M. le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : COTICHE Thierry – FAURE Josette – DESLOGES Georges – DUBOUIS Sandrine – SARTY Denis – SIMON-CHAUTEMPS Franck – SPRINGER Liliane – POUGET-CHAUVAT Marie-Hélène – MALIVERT Jacques – SUCHAUD Michelle – GARGUEL Karine – BOSLE Alain – LAGRAVE-MALIVERT Annick – MAGOUTIER Gérard – DESSEAUVE Nadine – VALLAEYS Gaël – CLOCHON Bruno – DAVID Robert – DUBREUIL Raymond – PARAYRE Régis – BERTELOOT Dominique – FERRAND Marc – MEYER Christian – CATHELOT Guy – MOREAU Jean-Claude – BUSSIÈRE Jean-Claude – DAURY Claudine – PAROT Jean-Pierre – DEPATUREAUX Gilles – ROYERE Joël – SALADIN Christine – LAROCHE Michel – LAINE Joël – GRENOUILLET Jean-Yves – CALOMINE Alain – LAGRANGE Serge – DERIEUX Nicolas – PAMIES Jean-Michel – DEFEMME Catherine – NOURISSEAU Pierre-Marie – GAUDY Sylvain – GAILLARD Thierry – CAILLAUD Monique – LAPORTE Martine

Etaient excusés : BOUDEAU Philippe – PACAUD Patrick – ESCOUBEYROU Luc – RIGAUD Régis – FINI Alain – FLOIRAT Myriam – BENABDELMALEK Clément – LEGROS Jean-Bernard – DUGAY Jean-Pierre – POITOU Delphine – LEHERICY Joseph – CANFORA Carmine – TROUSSET Patrick – AUGUSTYNIAC Jérôme – DUGUET Pierre – PATAUD Annick – RICARD Jean-Michel

Pouvoirs :

1. M. BOUDEAU Philippe donne pouvoir à Georges DESLOGES
2. M. ESCOUBEYROU Luc donne pouvoir à Régis PARAYRE
3. M. RIGAUD Régis donne pouvoir à Marie-Hélène POUGET-CHAUVAT
4. M. FINI Alain donne pouvoir à Alain BOSLE
5. Mme FLOIRAT Myriam donne pouvoir à Karine GARGUEL
6. M. BENABDELMALEK Clément donne pouvoir à Alain CALOMINE
7. Mme POITOU Delphine donne pouvoir à Nicolas DERIEUX
8. M. TROUSSET Patrick donne pouvoir à Marc FERRAND
9. M. AUGUSTYNIAC Jérôme donne pouvoir à Michelle SUCHAUD
10. M. DUGUET Pierre donne pouvoir à Thierry GAILLARD
11. Mme PATAUD Annick donne pouvoir à Sylvain GAUDY
12. M. RICARD Jean-Michel donne pouvoir à Josette FAURE

Suppléances : LACOUR Marie-Emilie

Secrétaire de séance : DERIEUX Nicolas

Scrutin ordinaire

En exercice	Présents	Votants			
64	45	57			
Pour	Contre	Abstention(s)	Blanc(s)	Nul(s)	Refus de vote
57	0	0	0	0	0

Vu le code général des Collectivités Territoriales

Vu le Code des marchés publics,

Considérant la valeur du marché, la procédure choisie est une procédure formalisée,

La communauté de commune Creuse Sud-Ouest a lancé un marché de maîtrise d'œuvre pour la rénovation et la réhabilitation de logements communaux.

Ce marché passé en appel d'offre ouvert, sous la forme d'un accord cadre-multi-attributaires à bon de commande.

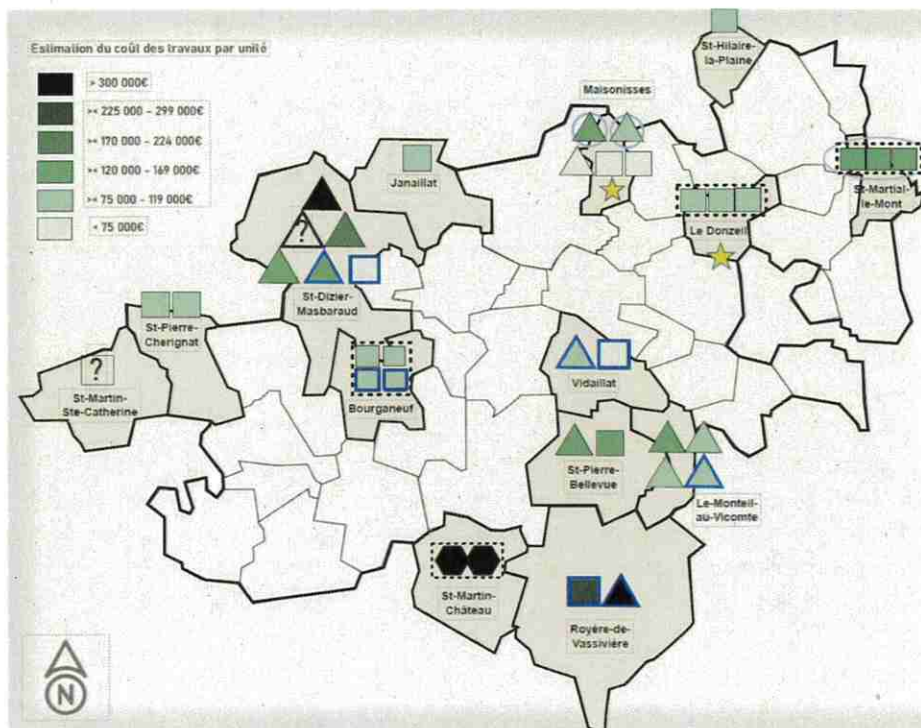
Le marché a été lancé le : 25 octobre 2024

La publicité a été faite au JOUE, BOAMP, La Montagne (Creuse) et sur le profil acheteur : AWS Solution

Date et heure limite de remise des offres : le 29 novembre 2024 à 12h

Durée du marché : 48 mois

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 16 décembre 2024 à 17h



- Lot 1 ≈ 983 000 € HT de travaux pour 7 logements;
- Lot 2 ≈ 632 000€ HT de travaux pour 7 logements;
- Lot 3 ≈ 937 000€ HT de travaux pour 6 logements;
- Lot 4 ≈ 834 000 € HT de travaux pour 7 logements;
- Lot 5 ≈ 1 132 000 € HT de travaux pour 6 logements;
- Lot 6 ≈ 1 125 000 € HT de travaux pour 6 logements;

6 candidatures et offres ont été reçues et seulement 5 jugées recevables.

Candidat 1	les 6
Candidat 2	les 6
Candidat 3	1; 2 ; 3
Candidat 4	les 6
Candidat 5	les 6
Candidat 6	1, 2, 3, 4

Parmi les 6 entreprises, une candidature (n°3) n'est pas conforme aux demandes (présence d'un architecte, d'un économiste, un spécialiste des énergies renouvelables) car il n'a pas d'économiste.

Sa candidature est donc rejetée et son offre ne sera pas analysée.

Il ne reste que 5 candidatures pour 6 lots.

Examen des offres :

N°	Description	Pondération
1	Prix	40
2	Délai d'exécution	10
3	Valeur technique	50
3.1	Méthodologie	10
	Méthodologie et organisation de travail, détaillé pour les différentes phases de la mission	
3.2	Moyen humain	10
	Moyen humain et composition détaillé du groupement pour cette mission	
3.3	Méthode et moyen de communication	5
	Méthode et moyen de communication avec le pouvoir adjudicateur et / ou son représentant	
3.4	Analyse et appréciation	25
	Analyse et appréciation des contraintes de la demande du pouvoir adjudicateur	
Pondération totale des critères d'attribution :		100

Conformément au règlement de consultation, étant donné qu'il n'y a pas assez de soumissionnaire et dans le but de mener à bien l'ensemble du projet, la commission d'appel d'offres propose de n'attribuer qu'un seul soumissionnaire à certains lots, mais aussi de n'attribuer qu'un seul lot à certain au regard de leur note et de leur proposition.

	lot 1	lot 2	lot 3	lot 4	lot 5	lot 6
SOPHIE BERTRAND ARCHITECTURES				X		
SARL Béatrice BAUDOIN	X					
SARL SPIRALE CECILE RIPP MASSENDARI BENOIT BOURGEOIS					X	X
AGENCE ARCHITECTES ASSOCIES GALLERAND-RIBEAUDEAU DELPHINE	X		X			
Atelier Anne Jugl		X		X		

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, conformément aux conclusions de la Commission d'Appel d'offres, le Conseil communautaire :

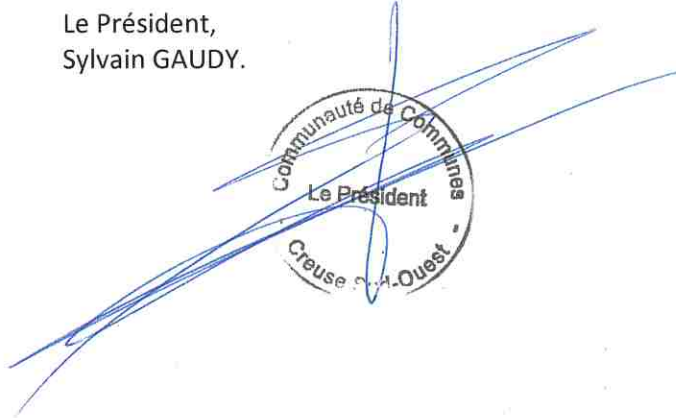
- Attribue le lot n°1, aux candidats suivants : SARL Béatrice BAUDOIN (honoraires 9%), 12 rue Vaveix 23200 AUBUSSON et l'AGENCE ARCHITECTES ASSOCIES GALLERAND-RIBEAUDEAU DELPHINE (honoraires 10%), 6 Av Gambetta – 23000 GUERET
- Attribue le lot n°2, au candidat n°6 : Atelier Anne Jugl, 5 allée du Cheix 23300 LA SOUTERRAINE (honoraires 10%)
- Attribue le lot n°3, au candidat n°5 : AGENCE ARCHITECTES ASSOCIES GALLERAND-RIBEAUDEAU DELPHINE, 6 Av Gambetta – 23000 GUERET (honoraires 10%)
- Attribue le lot n°4 aux candidats suivants : SOPHIE BERTRAND ARCHITECTURES (honoraires 10%), 13 avenue Foch – 87 120 Eymoutiers et l'Atelier Anne Jugl ((honoraires 9.95%), 5 allée du Cheix 23300 LA SOUTERRAINE
- Attribue le lot n°5, au candidat n°4 : SARL SPIRALE CECILE RIPP MASSENDARI BENOIT BOURGEOIS, 7, Bd Emile Zola 23000 GUERET (honoraires 10%)

- Attribue le lot n°6, au candidat n°4 : SARL SPIRALE CECILE RIPP MAS Emile Zola 23000 GUERET (honoraires 10%);
- Autorise M. le Président à signer, notifier et engager le marché;
- Dire que les crédits sont inscrits au budget 2024;
- Autorise M. le Président à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente décision.

Fait et délibéré les jours et mois et an susdits,
Au registre suivant les signatures.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Sylvain GAUDY.



The image shows a circular stamp from the 'Communauté de Communes Creuse Nord-Ouest'. The text inside the stamp reads 'Communauté de Communes', 'Le Président', and 'Creuse Nord-Ouest'. A large, stylized blue ink signature is written over the stamp.